



Communiqué

Le Tadjikistan prend des mesures pour finaliser les opérations de déminage

Dushanbe et Genève le 17 septembre 2013 – Les représentants du gouvernement tadjik, des Nations Unies et d'autres experts internationaux se réunissent lors d'un atelier parrainé par l'Union européenne afin d'établir des priorités pour que le Tadjikistan se conforme à son obligation de déminage acquise en vertu de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ou *Convention d'Ottawa*. Le Tadjikistan a adhéré à la Convention en 1999, en promettant ainsi de déminer son territoire avant 2010. Toutefois, en raison de sa grande contamination par les mines antipersonnel, le Tadjikistan a demandé un délai supplémentaire de dix ans pour achever son déminage et a ainsi obtenu une prorogation jusqu'au 1er avril 2020.

«La contamination par les mines antipersonnel qui subsiste encore au Tadjikistan, comprend 187 champs minés le long de la frontière tadjik-afghane et dans la Région centrale, couvrant 13,5 km²», a déclaré Muzaffar Ashuro, Chef du Département des garanties constitutionnelles des droits des citoyens dans le Bureau exécutif du Président. «Nous sommes reconnaissants du soutien apporté par l'Union européenne à cette réunion. L'atelier est important pour le Tadjikistan afin que l'on puisse déterminer les prochaines étapes qui doivent être prises pour lutter contre la contamination résiduelle et modifier notre plan national de déminage».

«L'atelier de deux jours vise à aider le Tadjikistan à faire le bilan de ce qui a déjà été fait en matière de déminage, ce qui reste encore à faire et à élaborer un plan global afin de répondre à son obligation en vertu du traité dans les délais impartis. Si tous les partenaires se réunissent pour un dernier effort, l'objectif pourrait être réalisé plus tôt que la date limite du 1er avril 2020», a déclaré Juan Carlos Ruan, Spécialiste de la lutte antimines de l'Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU).

L'atelier est organisé conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui aide le Tadjikistan à éliminer les problèmes sociaux et économiques posés par les mines antipersonnel et d'autres restes explosifs de guerre. «Le déminage augmente l'accès aux terres arables et réduit la pauvreté dans les communautés rurales», a déclaré le Chef du PNUD au Tadjikistan, Alexandre Zuev. «À cette fin, le PNUD appuiera l'accélération des efforts de nationaliser le Centre d'action antimines du Tadjikistan et des activités de déminage dans le pays». Alexandre Zuev a souligné que cette action était en accord avec la Présidence du Tadjikistan dans un accord établi en février. «Le PNUD, en collaboration avec ses principaux partenaires, des bailleurs de fonds de l'ONU et d'autres, continueront leur soutien technique, juridique et financier des opérations futures d'un Centre d'action antimines au Tadjikistan nationalisé».

Le financement de l'atelier s'inscrit dans le cadre d'une décision de deux ans du Conseil de l'Union européenne afin de soutenir la Convention et son objectif humanitaire de mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel.

Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

CIDHG | 7bis, avenue de la Paix | C.P. 1300 | 1211 Genève 1 | Suisse | t. + 41 (0)22 906 16 56
f. + 41 (0)22 906 16 90 | press@apminebanconvention.org | www.apminebanconvention.org/fr